

Date de convocation  
10 avril 2026  
Nombre de conseillers  
En exercice : 15  
Présents : 13  
Excusé : 1  
Votants : 14  
Pouvoir : 1

L'an 2026, le vingt-quatre du mois d'avril à 20h00, le Conseil Municipal de la commune d'HOUTKERQUE s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Samuel BEVER, Maire.

**Présents :** MM. BEVER Samuel, POUCHELE Stéphane, Edith ELLEBOUDT, Didier LAREAL, FLORENT Nathalie, PEEL Eric, LACROIX Jennifer, DEMADE Arnaud, AUDEGON Blandine, CARON Sabine, VERRYSER Stéphane, TORCQ Rémi et THORIS Caroline.

VOTES

Avis Favorables : 14  
Bulletins blancs : /  
Avis défavorables : /

**Excusé :** M. LAMOTE Julien

**Pouvoir :** MME DELESALLE Marie a donné pouvoir à Mme ELLEBOUDT Edith

**Secrétaire :** Mme THORIS Caroline

---

**Objet : Règlement budgétaire et financier**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal du règlement budgétaire et financier rédigé pour la commune. Ce document a fait l'objet d'une transmission par mail à chaque conseiller pour étude.

Celui-ci a pour objectif principal de clarifier et de rationaliser l'organisation financière et la présentation des comptes locaux.

Il décrit notamment les processus financiers internes que la ville a mis en œuvre pour renforcer la cohérence de ses choix de gestion. Il permet également d'identifier le rôle stratégique de chacun des acteurs en présence. Les modalités de préparation et d'adoption du budget par l'organe délibérant ainsi que les règles de gestion par l'exécutif.

Le présent règlement sera actualisé en cas de besoin et non en fonction de l'évolution des dispositions législatives et réglementaires.

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée délibérante pour adopter ce règlement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, marque son accord à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Samuel BEVER

The image shows a blue circular official seal of the Municipality of Houtkerque Nord. The seal features a central emblem with a tower and a cross, surrounded by the text 'MAIRIE DE HOUTKERQUE' and 'NORD'. A large, stylized signature in black ink is written over the seal.

Le secrétaire de séance,  
Caroline THORIS

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Caroline', is written below the text of the secretary of the meeting.

Date de convocation

10 avril 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Excusé : 1

Votants : 13

Pouvoir : 1

L'an 2026, le vingt-quatre du mois d'avril à 20h00, le Conseil Municipal de la commune d'HOUTKERQUE s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Samuel BEVER, Maire.

**Présents :** MM. BEVER Samuel, POUCHELE Stéphane, Edith ELLEBOUDT, Didier LAREAL, FLORENT Nathalie, PEEL Eric, LACROIX Jennifer, DEMADE Arnaud, AUDEGON Blandine, CARON Sabine, VERRYSER Stéphane, TORCQ Rémi et THORIS Caroline.

VOTES

Avis Favorables : 13

Bulletins blancs : /

Avis défavorables : /

**Excusé :** M. LAMOTE Julien

**Pouvoir :** Mme DELESALLE Marie a donné pouvoir à Mme ELLEBOUDT Edith

**Secrétaire :** Mme THORIS Caroline

---

**Objet : Vote du Compte Financier Unique 2025**

**Vu :**

- le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune d'HOUTKERQUE ;
- le Compte Financier Unique 2025 de la commune d'Houtkerque ;

**Considérant :**

- que le Compte Financier Unique met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
- que le Compte Financier Unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;
- que la commune d'Houtkerque a choisi d'adopter le Compte Financier Unique à compter de l'exercice 2025 ;

**Présentation synthétique du CFU**

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes					
	Recettes réalisées	B	129 869.92	728 558.33	858 428.25
	Restes à réaliser	C	98 270.44	0.00	98 270.44
Dépenses					
	Dépenses réalisées	E	164 298.05	611 047.66	775 345.71
	Restes à réaliser	F	25 972.80	0.00	25 972.80

Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	-34 428.13	117 510.67	83 082.54
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-87 620.36	256 997.55	169 377.19
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	G+H	-122 048.49	374 508.22	252 459.73
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	I=C-F	72 297.64	0.00	72 297.64
<b>Résultat cumulé</b>	<b>Excédent/déficit</b>	<b>G+H+I</b>	<b>-49 750.85</b>	<b>374 508.22</b>	<b>324 757.37</b>

<b>Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés</b>					
	Résultat de clôture de l'exercice précédent N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
Budget principal					
Investissement	-87 620.36		-34 428.13		-122 048.49
Fonctionnement	256 997.55		117 510.67		374 508.22
<b>TOTAL</b>	<b>169 377.19</b>		<b>83 082.54</b>		<b>252 459.73</b>

Monsieur Samuel BEVER, Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Monsieur Stéphane POUCHELE, 1<sup>er</sup> adjoint ;

- les éléments susvisés ;

Monsieur Stéphane POUCHELE sollicite les membres du conseil municipal sur l'approbation du compte financier unique et sur l'autorisation donnée au maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés :

- Approuve le Compte Financier Unique 2025
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance, jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Samuel BEVER



Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance,  
Caroline THORIS



Date de convocation

10 avril 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Excusé : 1

Votants : 14

Pouvoir : 1

L'an 2026, le vingt-quatre du mois d'avril à 20h00, le Conseil Municipal de la commune d'HOUTKERQUE s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Samuel BEVER, Maire.

**Présents :** MM. BEVER Samuel, POUCHELE Stéphane, Edith ELLEBOUDT, Didier LAREAL, FLORENT Nathalie, PEEL Eric, LACROIX Jennifer, DEMADE Arnaud, AUDEGON Blandine, CARON Sabine, VERRYSER Stéphane, TORCQ Rémi et THORIS Caroline.

VOTES

Avis Favorables : 14

Bulletins blancs : /

Avis défavorables : /

**Excusé :** M. LAMOTE Julien

**Pouvoir :** Mme DELESALLE Marie a donné pouvoir à Mme ELLEBOUDT Edith

**Secrétaire :** Mme THORIS Caroline

**Objet : Affectation des résultats 2025**

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2311.5 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'instruction M57, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est affecté prioritairement au résultat déficitaire de la section d'investissement.

Vu :

- l'excédent de fonctionnement cumulé de la section de fonctionnement s'élevant à :

374 508.22 €,

- le déficit d'investissement s'élevant à : 122 048.49 €

Compte tenu des restes à réaliser :

- Investissement Dépenses : -25 972.80 €

- Investissement Recettes : 98 270.44 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat comme suit :

En recettes d'investissement :

- au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) : 324 757.37 €

En dépenses d'investissement :

- au compte 001 (résultat d'investissement reporté) : 122 048.49 €

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité

- affecte les résultats du budget de la commune, tel qu'indiqués ci-dessus

- autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Samuel BEVER



Le secrétaire de séance,  
Caroline THORIS



Date de convocation

10 avril 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Excusé : 1

Votants : 14

Pouvoir : 1

L'an 2026, le vingt-quatre du mois d'avril à 20h00, le Conseil Municipal de la commune d'HOUTKERQUE s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Samuel BEVER, Maire.

**Présents :** MM. BEVER Samuel, POUCHELE Stéphane, Edith ELLEBOUDT, Didier LAREAL, FLORENT Nathalie, PEEL Eric, LACROIX Jennifer, DEMADE Arnaud, AUDEGON Blandine, CARON Sabine, VERRYSER Stéphane, TORCQ Rémi et THORIS Caroline.

VOTES

Avis Favorables : 14

Bulletins blancs : /

Avis défavorables : /

**Excusé :** M. LAMOTE Julien

**Pouvoir :** MME DELESALLE Marie a donné pouvoir à Mme ELLEBOUDT Edith

**Secrétaire :** Mme THORIS Caroline

**Objet : Fixation des taux d'imposition 2026**

Monsieur le Maire rappelle les taux de l'année 2025

Taxes	Taux
Taxe foncière bâtie	35.93
Taxe foncière non bâtie	42.72
Taxe d'habitation	10.15

Monsieur le Maire propose de conserver les mêmes taux qu'en 2025 et indique les produits attendus.

Libellés	Taux fixés	Produits attendus
Foncier Bâti	35.93 %	252 803
Foncier non Bâti	42.72 %	47 163
Taxe d'habitation	10.15 %	1 421
<b>Produit attendu</b>		<b>301 387</b>

Produit attendu	Allocations compensatrices	Contribution coefficient correcteur	Montant total prévisionnel 2024
301 387	9 041	-39 088	<b>271 340</b>

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de passer au vote des taux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote, à l'unanimité, les taux suivants pour l'année 2026 :

<b>Foncier Bâti</b>	35.93 %
<b>Foncier non Bâti</b>	42.72 %
<b>Taxe d'habitation</b>	10.15 %

Fait et délibéré en séance, jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Samuel BEVER

A blue circular official stamp of the Mayor of Houtkerque Nord is centered. The stamp features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text "MAIRIE DE HOUTKERQUE" at the top and "NORD" at the bottom. A large, stylized handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance,  
Caroline THORIS

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Thoris", is written below the name of the secretary.

Date de convocation  
10 avril 2026  
Nombre de conseillers  
En exercice : 15  
Présents : 13  
Excusé : 1  
Votants : 14  
Pouvoir : 1

L'an 2026, le vingt-quatre du mois d'avril à 20h00, le Conseil Municipal de la commune d'HOUTKERQUE s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Samuel BEVER, Maire.

**Présents :** MM. BEVER Samuel, POUCHELE Stéphane, Edith ELLEBOUDT, Didier LAREAL, FLORENT Nathalie, PEEL Eric, LACROIX Jennifer, DEMADE Arnaud, AUDEGON Blandine, CARON Sabine, VERRYSER Stéphane, TORCQ Rémi et THORIS Caroline.

VOTES

Avis Favorables : 14  
Bulletins blancs : /  
Avis défavorables : /

**Excusé :** M. LAMOTE Julien

**Pouvoir :** MME DELESALLE Marie a donné pouvoir à Mme ELLEBOUDT Edith

**Secrétaire :** Mme THORIS Caroline

---

**Objet : Provisions**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que l'on a reçu notre Conseillère aux Décideurs Locaux du Service de Gestion Comptable d'Hazebrouck pour la préparation du budget 2026.

Selon les conseils apportés, Il a été conseillé de réfléchir sur le régime des provisions pour le budget à venir.

Au budget 2025, les provisions étaient d'ordre budgétaire, décidé par délibération du 9 juin 2023, cependant, pour une facilité de gestion et de prévision budgétaire, il est préférable de revenir au droit commun des provisions semi-budgétaires.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal sur le régime des provisions.

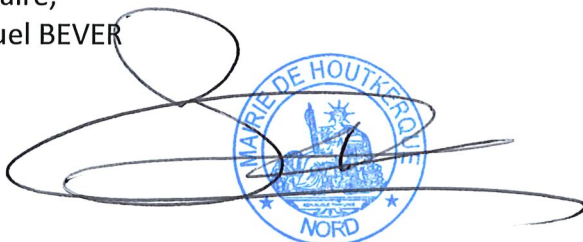
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de prévoir les provisions d'ordre semi-budgétaire.

Fait et délibéré en séance, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Samuel BEVER

Le secrétaire de séance,  
Caroline THORIS



A large, stylized black ink signature of Samuel Bever, the Mayor, is written over a circular blue official stamp of the Commune d'Houtkerque. The stamp features a central emblem and the text 'Mairie de Houtkerque' and 'NORD'.



A black ink signature of Caroline Thoris, the Secretary, is written in a cursive style.

Date de convocation  
10 avril 2026  
Nombre de conseillers  
En exercice : 15  
Présents : 13  
Excusé : 2  
Votants : 14  
Pouvoir : 1

L'an 2026, le vingt-quatre du mois d'avril à 20h00, le Conseil Municipal de la commune d'HOUTKERQUE s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Samuel BEVER, Maire.

**Présents :** MM. BEVER Samuel, POUCHELE Stéphane, Edith ELLEBOUDT, Didier LAREAL, FLORENT Nathalie, PEEL Eric, LACROIX Jennifer, DEMADE Arnaud, AUDEGON Blandine, CARON Sabine, VERRYSER Stéphane, TORCQ Rémi et THORIS Caroline.

VOTES

Avis Favorables : 14  
Bulletins blancs : /  
Avis défavorables : /

**Excusé :** M. LAMOTE Julien

**Pouvoir :** MME DELESALLE Marie a donné pouvoir à Mme ELLEBOUDT Edith

**Secrétaire :** Mme THORIS Caroline

---

**Objet : Subventions aux associations pour 2026**

Monsieur le Maire :

- Informe les membres du conseil municipal des montants alloués en 2025
- Sollicite les membres du conseil municipal pour les montants alloués en 2026
- Précise que les Présidents d'associations ne prennent pas part au vote pour l'association les concernant, à savoir :
  - o Monsieur Arnaud DEMADE pour l'association du club de football
  - o Monsieur Didier LAREAL pour les associations du comité de fêtes, les Houtkerquereuzes et les Houtman's
  - o Madame Edith ELLEBOUDT pour l'association du bulletin municipal

ASSOCIATIONS	ANNEE 2026
ANCIENS COMBATTANTS	200.00
APE	800.00
ARCHERS	500.00
ASSOCIATION DU PATRIMOINE HOUTKERQUOIS	550.00
CHASSEURS	400.00
CLUB FOOTBALL	3 500.00
COMITE DES FETES	10 000.00

CROIX ROUGE	100.00
DYNAMIQUE HOUTKERQUOISE	1 200.00
FOYER RURAL	1 000.00
HOUTKERQUEREUZES	1 500.00
HOUTMAN'S	250.00
LE MESSENGER DE LA FRONTIERE	50.00
LES COUREURS DE L'HOUTLAND	300.00
LES FRAUDEURS	4 600.00
LES ORGUES	50.00
LA PETANQUE	300.00
RETABLES DE FLANDRES	150.00
SOUVENIR FRANÇAIS	100.00
SUBVENTION BULLETIN MUNICIPAL	2 000.00
UYLENSPIEGEL	50.00
LES CAVALIERS DU SAINT-ACAIRE	500.00
<b>TOTAL</b>	<b>28 100.00</b>

Fait et délibéré en séance, jour, mois et an susdits.

Fait et délibéré en séance, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Samuel BEVER



Le secrétaire de séance,  
Caroline THORIS

Date de convocation

10 avril 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Excusé : 1

Votants : 14

Pouvoir : 1

L'an 2026, le vingt-quatre du mois d'avril à 20h00, le Conseil Municipal de la commune d'HOUTKERQUE s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Samuel BEVER, Maire.

**Présents :** MM. BEVER Samuel, POUCHELE Stéphane, Edith ELLEBOUDT, Didier LAREAL, FLORENT Nathalie, PEEL Eric, LACROIX Jennifer, DEMADE Arnaud, AUDEGON Blandine, CARON Sabine, VERRYSER Stéphane, TORCQ Rémi et THORIS Caroline.

VOTES

Avis Favorables : 14

Bulletins blancs : /

Avis défavorables : /

**Excusé :** M. LAMOTE Julien

**Pouvoir :** MME DELESALLE Marie a donné pouvoir à Mme ELLEBOUDT Edith

**Secrétaire :** Mme THORIS Caroline


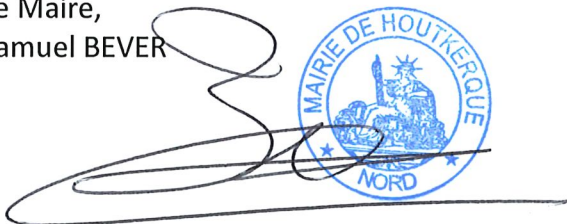
**Objet : Vote du budget primitif 2026**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2026 arrêté aux chiffres ci-après :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 073 302.78	1 073 302.78
Investissement	648 858.45	648 858.45
Total	1 722 161.23	1 722 161.23

Fait et délibéré en séance, jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Samuel BEVER



Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance,  
Caroline THORIS



Date de convocation

10 avril 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Excusé : 1

Votants : 14

Pouvoir : 1

L'an 2026, le vingt-quatre du mois d'avril à 20h00, le Conseil Municipal de la commune d'HOUTKERQUE s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Samuel BEVER, Maire.

**Présents :** MM. BEVER Samuel, POUCHELE Stéphane, Edith ELLEBOUDT, Didier LAREAL, FLORENT Nathalie, PEEL Eric, LACROIX Jennifer, DEMADE Arnaud, AUDEGON Blandine, CARON Sabine, VERRYSER Stéphane, TORCQ Rémi et THORIS Caroline.

VOTES

Avis Favorables : 14

Bulletins blancs : /

Avis défavorables : /

**Excusé :** M. LAMOTE Julien

**Pouvoir :** MME DELESALLE Marie a donné pouvoir à Mme ELLEBOUDT Edith

**Secrétaire :** Mme THORIS Caroline

---

**Objet : Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (en application de l'article L 332-23-2° du code général de la fonction publique)**

Le Conseil Municipal ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir la surcharge de travail aux services techniques en période estivale ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

La création à compter du 18 mai 2026 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'agent technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 20 heures.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 6 mois allant du 18 mai au 17 novembre 2026 inclus.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine du service technique ;

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Fait et délibéré en séance, jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Samuel BEVER



Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance,  
Caroline THORIS



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.